

Paragraphe 13, 14, 15

Avez-vous des recommandations à formuler sur les orientations que l'UNESCO devrait prendre dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation et la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014) ?

Réponse du Canada

Le Canada recommande d'aborder la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (DEDD) de la perspective de l'éducation en vue du développement **humain** durable. Ainsi, elle servirait de programme-cadre pour l'ensemble des activités dans tous les secteurs.

Nous recommandons également d'évaluer la possibilité de faire du développement humain durable un thème transversal de la prochaine Stratégie à moyen terme.

Nous sommes surpris de constater que la discussion sur le DEDD n'a porté que sur les questions relatives au grand programme I et qu'aucun autre grand programme n'en fait mention. Nous suggérons plutôt d'articuler l'approche de l'UNESCO à la Décennie autour d'une perspective interdisciplinaire couvrant des aspects sociaux, économiques et environnementaux ; l'enseignement, l'apprentissage et la recherche ; l'analyse (pensée critique), la collaboration, la coopération et l'esprit de civisme. Un certain travail a déjà été accompli dans ce sens pour établir des liens entre la diversité culturelle et biologique dans la *Déclaration universelle sur la diversité culturelle* et les sections pertinentes du document 32 C/5.

Une attention particulière doit également être apportée au travail des organisations non gouvernementales, des universités, des instituts de recherche et des ministères gouvernementaux qui œuvrent déjà dans le développement durable. Une telle attention mènera à l'élaboration d'une approche interdisciplinaire et mettra en valeur l'avantage comparatif de l'UNESCO en matière d'éducation, de sciences, de culture et de communication.

La Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (DNUA) et la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (DEDD) doivent également être évaluées dans le contexte de l'EPT, puisqu'elles se complètent mutuellement en plus d'appuyer les priorités « secondaires » du grand programme I. Il n'est pas nécessaire de mettre au point de nouvelles stratégies ou des stratégies parallèles de mise en œuvre, car la DNUA et la DEDD font partie intégrante des priorités actuelles et doivent être mises en application sans modification.